



CSA SPIP 62

19 MARS 2025

COMPTE-RENDU

Ce mercredi 19 mars 2025 devait se tenir le premier Comité Social d'Administration (CSA) de l'année du SPIP 62. La première instance initialement prévue en janvier avait été annulée par la direction départementale et nous vous présentons dans ce compte rendu plusieurs éléments d'explication.

Par mail du 26 février 2025, vos élus départementaux **FO JUSTICE** ont fait part de nombreuses observations à la direction départementale. En effet nous déplorions que, pour une énième fois, plusieurs points de réglementation n'aient pas été respectés, ce qui a entravé le bon déroulement de l'instance, ainsi que la préparation en amont de cette dernière par les organisations syndicales.

Dans ce même mail, nous avons également sensibilisé les élus des autres organisations syndicales afin de les inciter à **agir collectivement** pour faire « bouger les choses ». Bien que nous sommes heureux de constater que nos sollicitations n'ont pas été vaines, nous regrettons toutefois que l'UFAP ne nous ai pas informé au préalable de la tenue de ce CSA de son intention de boycotter ce dernier. Cela nous aurait peut-être permis de rédiger une déclaration liminaire collective avec la CFTC et ainsi montrer l'unité des différentes OS face aux manquements de notre Direction quant à la bonne réalisation de ces CSA locaux.

Ainsi après lecture des déclarations liminaires des autres OS, vos élus départementaux **FO JUSTICE** ont pris la décision d'interroger la direction sur ces manquements qui entravent le dialogue social. Nous avons posé des questions concernant l'absence de réponse à notre mail envoyé trois semaines auparavant, ainsi que le non-respect des articles 4, 7 et 21 du règlement intérieur du CSA. La direction départementale n'a fourni aucune réponse substantielle, se contentant de balbutier que l'équipe de direction manquait de temps. Il semblerait donc que notre direction du siège considère que le non-respect des règles soit une norme dans la gestion de ce CSA, ce qui est inacceptable !

Quel amateurisme !

L'absence de réponses n'est pas entendable et témoigne une nouvelle fois du mépris du dialogue social et des représentants syndicaux !

Le **prochain CSA est fixé au 2 avril 2025**. Nous espérons que, d'ici là, la direction départementale aura utilisé le temps restant jusqu'à cette nouvelle échéance pour travailler sur plusieurs points cruciaux : la préparation de la prochaine instance, la finalisation des nombreux procès-verbaux en attente, la qualité des pièces transmises en lien avec l'ordre du jour, ainsi que la production de tous autres éléments qu'elle jugera utiles suite à nos différentes remontées.

Nous restons, comme toujours, dans l'attente de changements concrets et d'un dialogue social respectueux des règles et des enjeux qui nous concernent tous.

Les élus **FO Justice SPIP 62** – le 20 MARS 2025

